

Chronique bibliographique

LOUIS PAYETTE, *Les sûretés réelles dans le Code civil du Québec*, 2^e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2001, 1 169 p., ISBN 2-89451-503-0.

Par ses expériences combinées de professeur de droit et de praticien, M^e Louis Payette possède une compétence unanimement reconnue dans le droit des sûretés. Ainsi, il a initié plusieurs générations d'étudiants à l'Université de Montréal à ce domaine du droit et, pendant plus de 25 ans, il a travaillé au sein d'importants cabinets d'avocats de la métropole. En outre, par les écrits qu'il a publiés depuis quelques décennies, il a accompagné nombre d'étudiants, de professeurs, de notaires et d'avocats dans l'approfondissement du droit des sûretés. Son apport s'est particulièrement manifesté lors du processus d'entrée en vigueur du *Code civil du Québec* alors qu'il publiait, dans les volumes publiés conjointement par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires en 1993, sous le titre : *La réforme du Code civil*, aux Presses de l'Université Laval. Il avait alors fourni un exposé très apprécié et fort approfondi, du moins pour l'époque, du nouveau droit des sûretés. Il a d'ailleurs repris ce texte dans un volume publié en 1994 aux Éditions Yvon Blais, en l'améliorant et en y ajoutant certains compléments et précisions. Cette première édition comptait 472 pages.

Aujourd'hui, en 2001, M^e Payette livre la seconde édition qui totalise 1 169 pages. Il est évidemment possible d'y reconnaître l'ouvrage précédent, mais cette nouvelle publication est plus qu'une simple réédition. En effet, depuis sept ans, les tribunaux se sont prononcés à maintes reprises sur certains points névralgiques de la réforme et de son application, d'où la jurisprudence importante

citée et souvent analysée. Certains problèmes qui suscitaient en 1993-1994 des discussions hypothétiques ont donné lieu à des consensus. Par contre, d'autres questions ne sont pas encore résolues et pourront nécessiter des interventions législatives. Enfin, certaines fonctions du Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), notamment celles qui concernaient les réserves de propriété et les sûretés fondées sur les principes du droit de propriété, ont été mises en vigueur, mais selon un modèle quelque peu différent de celui qui était initialement prévu en 1994. La compréhension de ces nouvelles dispositions nécessitait certains éclaircissements, et c'est tout cela que nous retrouvons dans le nouvel ouvrage de Louis Payette.

L'ouvrage se présente en quatre chapitres. Les trois premiers reprennent ceux que comprenait l'édition précédente : le gage commun des créanciers, les priorités, et les hypothèques, qui est le plus volumineux. Ces chapitres ont été enrichis non seulement par les abondantes citations de jurisprudence et de doctrine mais aussi par plusieurs développements nouveaux, dont certains sont très importants. Le dernier chapitre, intitulé « La propriété à titre de sûreté », est nouveau. Il explique de façon détaillée certains contrats qui, sans être des hypothèques, participent aux sûretés puisque le bailleur de fonds jouit d'une garantie fondée sur le droit de propriété. Ainsi en est-il de la fiducie-sûreté, de la vente à tempérament, du crédit-bail et de la vente à réméré.

Comme nous venons de le mentionner, même dans les chapitres qui figuraient déjà dans l'ancienne édition, plusieurs développements ont été complétés. Par exemple, dans le chapitre sur les priorités, l'auteur a com-